

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

N° VA_DEL2023_182

Objet : Désaffectation et déclassement de l'ancien centre de distribution de télécommunication avenue du Lieutenant Colpin

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

Par délibération n° VA_DEL2023_48 du 4 avril 2023, le Conseil municipal a autorisé la vente à M. et Mme Lecerf, demeurant 22 avenue du Lieutenant Colpin d'un ancien centre de distribution de télécommunication avenue du Lieutenant Colpin. Cet immeuble est édifié sur la parcelle cadastrée section LY n° 426.

Il convient de procéder au retrait de cette délibération. En effet, cet ancien centre de distribution de télécommunication (CD HEL 340) fait partie du domaine public de la Ville et doit donc faire l'objet d'une désaffectation préalable et d'un déclassement pour permettre la cession conformément aux dispositions de l'article 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

La présente délibération est destinée à constater la désaffectation et à décider le déclassement du centre de distribution de télécommunication sis avenue du Lieutenant Colpin. L'emprise de cette désaffectation et de ce déclassement a été modifiée, elle est matérialisée sur le plan cadastral joint à la présente délibération.

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 28 novembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- de procéder au retrait de la délibération VA_DEL2023_48 du 4 avril 2023 ;

- de constater la désaffectation du domaine public du centre de distribution de télécommunication sis avenue du Lieutenant Colpin ;
- de décider son déclassement du domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199840-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023

Département :
NORD

Commune :
VILLENEUVE D ASCQ

Section : LY
Feuille : 000 LY 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 18/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22
RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Armoires SFR

Poteau électrique +
armoires électrique



parcelle qui fait
l'objet d'une désaffectation / de déclassification
et qui va être vendue au souverain

